

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 23 mars 2021
DU CONSEIL MUNICIPAL DE REALVILLE

Nombre de Conseillers	L'an deux mille vingt et un,
En exercice : 19	Le 23 mars à 20h30,
Présents : 16	Le Conseil Municipal de la commune de REALVILLE, dûment
Absents : 3	convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie,
Dont Procurations : 3	sous la présidence Monsieur André MOURGUES, Maire.
Votants : 19	

Date de convocation : le 18/03/2021

Présents : Mmes et Ms MOURGUES André – GROUSSON Corinne – CHANRION Jean-Luc – CASSAN Vivianne – TERRAL Denis – RAYNALDY Ilona – DA COSTA Marie-Claude – PECHARMAN Nadine – TEYSSIÉ Jean-Pierre – GUILLAUMIN Vincent – GAFFARD Frédéric – GIRAUDO Sonia – PINOT Sara – BOREL Cédric – LAVERGNAT Bénédicte – LACOSTE Marie-Cécile, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés sans procuration : Aucun

Absents ayant donné procuration :

BAYOL Bernard a donné pouvoir à M. TERRAL Denis
JAMMES Alain a donné pouvoir à Mme CASSAN Viviane
AGUILERA Samuel a donné pouvoir à Mme GROUSSON Corinne.

M. GAFFARD Frédéric a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du Procès-verbal de la réunion du précédent Conseil Municipal du 16 Février 2021 qui n'appelle aucune observation. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

La séance est ouverte, le quorum est atteint.

Délibération n° 2021-03-01-D APPROBATION DU COMPTE DE GESTION du BUDGET PRINCIPAL de l'exercice 2020 dressé par le receveur principal, Mme DELAVALD.

Monsieur le maire André MOURGUES rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et qu'il doit être voté préalablement au compte administratif.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir s'être fait présenté le compte administratif de l'exercice 2020 lors de la même séance ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2020 au 31 Décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Considérant que le Compte de Gestion 2020 présenté par le Receveur Municipal, concorde avec le Compte Administratif du Maire ;

Après en avoir délibéré,

- **DECLARE** que le compte de gestion du Budget principal de la commune, dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

Adopté à l'UNANIMITE des voix des membres présents et représentés (19 voix).

Délibération n° 2021_03_02_D BUDGET PRINCIPAL /APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS DE L'EXERCICE 2020

Le Maire, Mr MOURGUES, ne prenant pas part au vote et ayant quitté la salle

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame GROUSSON Corinne,
1^{ere} Adjointe au Maire,

délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2020 dressés et présentés par l'ordonnateur Monsieur André MOURGUES, Maire,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1°) lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs du budget principal, lesquels peuvent se résumer comme suit :

COMPTES ADMINISTRATIFS DE L'EXERCICE 2020

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Opérations de l'exercice 2020	1 315 195.13	1 547 454.99	459 630.17	704 607.35	1 774 825.30	2 252 062.34
Résultats exercice 2020		232 259.86		244 977.18		477 237.04
Résultats de clôture 2019 reportés		55 547	50 522.36			5 024.64
Résultats de clôture 2020		287 806.86		194 454.82		482 261.68
Restes à réaliser	0	0	11 518.80	71 691.02 60 172.22	11 518.80	71 691.02 60 172.22
RESULTATS DEFINITIFS avec RAR	0	287 806.86		254 627.04		542 433.90

- 2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser, Arrête les résultats définitifs tels que résumé ci-dessus.

Adopté à l'UNANIMITE des voix des membres présents et représentés (18 voix)

Délibération n° 2021_03_03_D APPROBATION du COMPTE DE GESTION du BUDGET ANNEXE de LOTISSEMENT « De L'ENCLOS » pour l'exercice 2020 dressé par le receveur principal, Mme Delavaud.

Monsieur le maire André MOURGUES rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et qu'il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le BUDGET ANNEXE « Lotissement de l'ENCLOS » de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir s'être fait présenté le compte administratif de l'exercice 2020 lors de la même séance ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2020 au 31 Décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du BUDGET ANNEXE « Lotissement de l'ENCLOS » de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Considérant que le Compte de Gestion 2020 présenté par le Receveur Municipal, concorde avec le Compte Administratif du Maire

Après en avoir délibéré,

- **DECLARE** que le compte de gestion du Budget annexe « Lotissement de l'Enclos », dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

Adopté A L'UNANIMITE des membres présents et représentés (19 voix):

Délibération n° 2021_03_04_D BUDGET LOTISSEMENT de l'ENCLOS / APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS DE L'EXERCICE 2020

Le Maire, Mr MOURGUES, ne prenant pas part au vote et ayant quitté la salle

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame GROUSSON Corinne,
1ere Adjointe au Maire,

Délibérant sur les comptes administratifs du budget annexe du « LOTISSEMENT de l'Enclos » de l'exercice 2020 dressés et présentés par Monsieur André MOURGUES, Maire,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1°) lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs du budget annexe LOTISSEMENT de l'Enclos, lesquels peuvent se résumer comme suit

COMPTES ADMINISTRATIFS DE L'EXERCICE 2020

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Opérations de l'exercice 2020	587 034.42	374 987.32	371 268.70	192 704.60	958 303.12	567 691,92
<u>Résultats de l'exercice 2020</u>	212 047.10		178 564.10		<u>390 611.20</u>	
TOTAL Restes à réaliser	0	0	0	0	0	
<u>Résultats de clôture 2019 reportés</u>						<u>457 995.40</u>
<u>Résultats de clôture 2020</u>						67 384.20

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Arrête les résultats définitifs tels que présentés.

Adopté à l'UNANIMITE des voix des membres présents et représentés (18 voix pour)

)

Délibération n°2021-03-05-D PARTICIPATION aux FRAIS de FONCTIONNEMENT des ECOLES année 2021

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que chaque année, une participation aux frais de fonctionnement des écoles publiques est demandée aux Communes qui ne disposent pas d'écoles publiques et dont les élèves fréquentent celles de Réalville.

Il propose à l'assemblée de reconduire le montant des participations de l'année 2020 sans augmentation sur l'année 2021, comme suit :

Coût annuel par enfant scolarisé à l'école maternelle : **1125 euros**

Coût annuel par enfant scolarisé à l'école élémentaire : **530 euros**

Coût annuel par enfant inscrit à la cantine : **100 euros**

Coût annuel par enfant inscrit aux études surveillées : **30 ou 55 euros** si reprise des études en 2021 et selon le nombre d'études hebdomadaires.

Il est à noter que la diminution du nombre d'études hebdomadaires avait entraîné la diminution du coût des études par an de 55€ en 2019, à 30€ en 2020.

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, décide

- **D'APPROUVER** les montants de participation ci-dessus présentés pour l'année 2021
- **DE DONNER** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces ou tous documents se rapportant à cette décision.

Adopté à l'UNANIMITE des voix des membres présents et représentés (19 voix pour)

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans que dessus.

En suivant, le conseil municipal ayant été renouvelé en 2020, Monsieur le Maire a souhaité présenter, à la fois une analyse de la situation budgétaire au 31/12/2020 et le rapport sur les orientations budgétaires de l'année 2021.

Le document relatif à cette présentation est en joint en annexe.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22 heures.

Affiché le : 30/03/2021

Le secrétaire de séance :
M. GAFFARD Frédéric



Le Maire
André MOURGUES

